Du changement dans les allocations familiales bruxelloises

Si votre ménage perçoit des revenus modestes, vous percevez peut-être un supplément d'allocations familiales. L'octroi de ce supplément se base sur les revenus du ménage.

Depuis le 1er novembre à Bruxelles, une condition

supplémentaire est nécessaire pour pouvoir bénéficier de ces suppléments : la valeur du revenu cadastral ne peut excéder 2.000€.

Le revenu cadastral reflète la valeur des biens immobiliers de la famille.

En pratique, la caisse d'allocation familiale examinera le revenu cadastral au 1er janvier de l'année précédente.

- S'il est supérieur à 2.000€ : vous n'avez pas droit au supplément.
- S'il est inférieur à 2.000€ : la caisse d'allocations familiale analysera alors les revenus du ménage. Si les revenus sont inférieurs aux plafonds, vous avez droit au supplément.

Si le revenu cadastral au 1er janvier 2022 est supérieur à 2.000€, le supplément social ne sera plus versé à partir du mois de décembre 2023.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page de Famiris : https://famiris.brussels/fr/news/revenu-cadastral-nouvelle-condition-supplement-social/

- Thématiques
- Actualités
- Activités

Un poids en moins en matière de discrimination au logement à Bruxelles

Le propriétaire ou l'agence immobilière n'est plus autorisé à demander toutes une série d'informations personnelles aux candidats locataires avant la visite d'un bien privé.

Avant la visite

Le candidat locataire doit juste donner son nom, son prénom et un moyen de communication (numéro de téléphone ou e-mail) pour le contacter.

Suite à sa visite

Il fournira uniquement :

- le nombre de personnes composant le ménage ;

- le montant des ressources financières ou son estimation à l’aide de justificatifs au choix (fiche de salaire, attestation de solvabilité de la banque, extraits de compte, etc.)

Et si sa candidature est retenue ?

Le propriétaire ou l’agence ne pourra lui demander en plus que :

- tout document attestant l’identité du preneur et sa capacité de contracter ;
- son état civil.

A titre indicatif, le formulaire publié le 13 octobre est disponible en téléchargement ici.

La coopération au développement, c’est quoi ?

Tu veux t’investir dans un projet professionnel porteur de sens ? Parfaire ta formation ? Rechercher une expérience professionnelle intéressante à travers un projet solidaire concret ? La coopération au développement pourrait te permettre de réaliser ces projets.

Toutes les pages sur la coopération au développement sont désormais à jour !

Tu y trouveras des informations sur ce qu’est la coopération au développement, les métiers de la coopération, qu’ils soient exercés dans un pays du Sud ou en Belgique, ou encore les modalités pour travailler pour une ONG.

Une toute nouvelle page a également été consacrée au Programme Junior à destination des 18-30 ans.

N’hésite pas à aller y faire un tour, et à nous poser tes éventuelles questions dans la section « Commentaires ».

https://www.jeminforme.be/category/travail/cooperation-au-deve

loppement/.

Voir aussi :

- Qu’est-ce que la coopération au développement ?
- Pour qui travaillent les coopérants ? Quel droit du travail applicable ?
- Les métiers de la coopération
- Devenir coopérant : Diplôme, recherche d’emploi et perspectives professionnelles
- Le Programme Junior pour les 18-30 ans
- Coopérant jeune demandeur d’emploi
- Élections législatives : Belges à l’étranger
- Situation administrative des coopérants
- Coopération au développement : adresses

Blocus : où étudier pour ta seconde sess' à Bruxelles ?

A deux semaines de la 2e session d'examens, le blocus démarre !

Pas toujours évident de bosser chez soi : l'ambiance à la maison t'empêche de te concentrer, tu travailles mieux entourés d'autres étudiants, tes colocs sont en vacances et tu déprimes tout seul devant ton syllabus… L'environnement de travail joue un rôle important sur ta concentration et ta motivation, alors mieux vaut ne pas le négliger. N'hésite pas à te trouver un « study space » pour le blocus !

La carte interactive de la plateforme Study Spaces recense les espaces d'études disponibles en région bruxelloise. Hyper pratique, il te suffit de cliquer sur l'une des salles dans la localisation de ton choix pour connaître ses informations pratiques (adresse, numéro de téléphone, heures d'ouverture, nombre de places et éventuellement les modalités de réservation) !

« Au centre de l'info » !

La semaine du 22 au 27 mai 2023, nous participons à la semaine « Au centre de l'info » ! Mais qu'est-ce que c'est exactement ?

Toute la semaine prochaine, partout en Wallonie et à Bruxelles, de nombreux centres d'accueil (dont nous !) t'ouvrent leurs portes pour t'aider à répondre aux questions que tu te poses, pour te familiariser avec les centres

jeunesse !

Notre but ? Te donner accès à toutes les infos dont tu as besoin pour mieux prendre des décisions dans ta vie quotidienne ! Nous voulons te rappeler que pendant toute l'année tu as accès et droit à une aide, et cette aide, c'est nous les centres d'infos ! Orientation, études, sexualité, santé, famille, travail, mobilité,… Nous sommes là pour t'aider, sans jugement, gratuitement et en respectant ton anonymat !

Pour l'occasion, nous participons et animons de nombreuses activités :

23/05/2023
10:00 – 17:00 : **Salon Habitools**

Chaussée de Mons, 95 à 1070 Anderlecht

24/05/2023
14:00 – 15:30 : Animation « **Les modalités de recours en secondaire** »

Rue Louis Scutenaire, 13-14 à 1030 Schaerbeek

16:00 – 17:30 : Animation « **L'orientation dans le supérieur suite au nouveau décret-paysage** »

Rue Louis Scutenaire, 13-14 à 1030 Schaerbeek

26/05/2023
10:00 – 16:00 : **Salon emploi** de Jette

Place Cardinal Mercier à 1090 Jette

Tu veux t'inscrire aux animations ? N'hésite pas à le faire par mail **inforjeunes@jeminforme.be** ou par téléphone au **02/733.11.93** !

Nous espérons vous voir nombreux ! Plus d'infos juste ici: https://www.aucentredelinfo.be/centre/voir/7

N’oublie pas que toute l’année, Infor jeunes t’accueille dans ses permanences :

Infor Jeunes Schaerbeek

Lundi au vendredi
13h à 18h

Chaussée de Louvain, 339

1030 Schaerbeek

Bureau International Jeunesse (BIJ)

Mardi et mercredi
13h à 17h

Rue du Commerce, 18

1000 Bruxelles

Point d’information jeunesse (PIF)

Jeudi
13h30 à 17h

Rue Rossini, 16

1070 Anderlecht

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339

1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be